

## Arrondissement : ISSOIRE

### Réunion de collège public

#### 10 « Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ?

Dans le cadre de la réunion concernant l'organisation et l'amélioration de l'orientation des élèves les thèmes principaux soulevés ont été ceux des élèves en difficulté, de là la réflexion s'est portée sur les relations entre le manuel et l'intellectuel et finalement eu égard aux deux points précédents les participants ont posé des questions concernant une éventuelle modification des contenus de l'enseignement.

1 – Les élèves en difficulté face à l'école et l'orientation.

De nombreuses inquiétudes émanaient de l'ensemble du groupe parents sous forme de question :

- en 6<sup>ème</sup> lorsque les élèves ne savent pas lire, qu'en faire ?
- les enfants en collège qui refusent le système scolaire parce qu'ils sont en difficultés, comment leur apporter de l'aide ?
- pourquoi a-t-on fermé les classes de transition ?

se sont associés les professeurs :

- souvent l'orientation en fonction des lacunes scolaires se fait par l'échec

A toutes ces questions, le groupe a essayé d'entrevoir des réponses, à savoir :

- une remédiation en amont, c'est en école primaire que l'on doit apprendre à lire, à écrire ;
- la nécessité de passerelles entre les différents cycles est souhaitable et dans les deux sens : du cycle court au cycle long et du cycle long au cycle court. Les élèves évoluant au cours de l'adolescence, pourront passer en fonctions de leurs résultats et de leurs motivations d'un cycle à l'autre.

On a revalorisé les filières technologiques et professionnelles, actuellement 72 % des élèves arrivent au niveau Bac et 62 % l'obtiennent : 33 % pour le bac d'enseignement général, 18 % pour le bac technologique et 11 % pour le bac professionnel. Une réponse sous forme de question se pose de savoir si les filières dites d'excellence sont toujours à privilégier.

En conclusion de ce premier point nous pouvons dire qu'une certaine souplesse et un système de remédiation ainsi que des passerelles de niveau seraient en partie une réponse à la question posée.

2 – Le manuel et l'intellectuel – De l'étude des filières de formation égalitaire.

Là encore des questions :

- les élèves ne connaissent pas le monde de l'entreprise
  - deux mondes s'affrontent actuellement, le monde du travail avec une spécialisation qui se fait très tôt et celui de l'enseignement général avec un socle commun. Faut-il repousser la spécialisation après le socle commun ?
  - pourquoi faire des intellectuels d'un côté et des manuels de l'autre ?
  - n'a-t-on pas privilégié « l'élite » dans les collèges ?
  - au collège il y a peu de technologie, tout repose presque sur l'écrit à l'abstraction. Certains élèves ont besoin de concret. Cela peut-il être introduit tôt et pour tous au collège ?
  - les notions de concret et de manuel et leurs différences
  - un bon établissement est celui qui a un taux de passage en 2<sup>e</sup> G.T. élevé
  - d'autre part on sollicite de plus en plus une orientation vers le professionnel
- Nous sommes donc au cœur d'une contradiction.

A toutes ces questions nous avons là aussi tenté d'apporter des réponses :

- la nécessité d'un enseignement plus important de technologie au sein du collège afin que la tête et les mains fonctionnent
- faire découvrir le monde de l'entreprise, des métiers grâce à ces visites, des échanges, des forums
- continuer et accentuer l'alternance sous statut scolaire
- clarifier et valoriser les métiers manuels auprès des enfants mais surtout des parents qui sont quelquefois réticents
- la nécessité de créer des filières de formation égalitaire avec une revalorisation des métiers manuels et qui permettent de progresser vers des filières plus qualifiantes.
- Le groupe signale et insiste sur la formation tout au long de la vie avec la formation continue et la validation des acquis et des expériences (VAE)

- Une question d'un professeur sous forme de réflexion : « n'a-t-on pas privilégié l'élite dans les collèges ? »

### 3. Quelques modifications de l'enseignement

en regard de ce qui précède en 1 et 2 nous sommes amenés à proposer quelques pistes.

- Ne pourrait-on pas de façon intelligente élaguer certaines connaissances encyclopédiques. Ne vaudrait-il pas mieux favoriser la compréhension de ce que l'on apprend. Tâche difficile à accomplir certes mais peut être nécessaire.
- Ne devrait-on pas élargir l'éventail du concret afin de mieux revenir ensuite sur l'abstraction.
- Nous sommes plusieurs dans le groupe à penser à un socle commun mais ambitieux avec une refonte, une repensée des programmes.
- Nous sommes tous aussi nombreux à penser qu'il faut rompre avec un certain conservatisme des disciplines cloisonnées. L'interdisciplinarité est toujours une carte intéressante à jouer.
- Des expériences heureuses ont été menées au cours desquelles des intervenants entraient dans le collège mais où aussi les collégiens sortaient consulter certains organismes. Une ouverture sur la société est indispensable, on n'apprend pas que dans les livres.
- Ces modifications de l'enseignement posent en filigrane le mode d'évaluation des connaissances, des savoirs, les savoir-faire – La valeur de brevet ?

En guise de conclusion nous notons un certain décalage entre les questions abordées ou débattues et le thème proposé ; néanmoins ces thèmes représentent les préoccupations majeures de cet échantillon de population et la conception latente qu'il ressent face à l'orientation

- Nécessité de remédiation dès l'école primaire et de l'existence de passerelles à tous les niveaux de la formation secondaire.
- Nécessité d'un enseignement technologique plus important au collège, de faire découvrir le monde de l'entreprise, et de l'alternance sous statut scolaire.
- Elargir l'éventail du concret et penser à un socle commun d'enseignement moins ambitieux avec refonte de programmes.

### 18 : « Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ? »

Il est certain que la décentralisation de 1982 a eu pour conséquence une amélioration notable de la qualité des bâtiments scolaires. On peut cependant se demander si la décentralisation de la gestion des personnels aura le même effet positif.

Constat :

La décentralisation en matière de personnels a souvent pour effet une augmentation des effectifs par une meilleure connaissance des besoins.

Questions :

Les collectivités territoriales auront-elles les moyens de le financer ?

Comment éviter la disparité entre les territoires ?

Peut-on imaginer une intervention de l'Etat ?

Constat :

Actuellement l'école n'a pas de statut juridique ni de budget propre.

Questions :

L'école peut-elle devenir un établissement autonome comme le collège ?

Pour permettre aux petites communes rurales de conserver une structure éducative, l'intercommunalité ne pourrait-elle pas intervenir dans le financement de l'école ?

Constat :

Les objectifs de la décentralisation sont de se rapprocher des préoccupations du citoyen et d'améliorer le fonctionnement au niveau local.

Questions :

La décentralisation des personnels ATOS va-t-elle améliorer le fonctionnement des collèges ?

Comment gérer deux types de personnel dans les établissements, l'un relevant de l'Etat et l'autre relevant du Conseil Général ?

Les ATOS collège auront-ils le même statut que les ATOS lycée ?

Qu'en sera-t-il de la mobilité du personnel ?

En sortant les personnels ATOS, conseillers d'orientation, médecins scolaires, ... de l'Education Nationale, ne risque-t-on pas de créer des disparités et des problèmes de traitements entres autres ?

Ne risque-t-on pas de voir disparaître les petits établissements et une diminution du nombre de conseillers d'orientation, de médecins scolaires, infirmières, assistante sociale.

Cela ne va-t-il pas accentuer la désertification des zones rurales ?

Constat :

La décentralisation n'a pas permis un gommage des inégalités entre ruraux et citadins.

La tendance est à la fermeture des écoles en milieu rural.

Questions :

L'intercommunalité peut-elle apporter une solution en créant un échelon de dépenses supplémentaire nécessaire pour gommer les inégalités au niveau local ?

Un statut juridique pour l'école en améliorerait-il le fonctionnement ?

Ne peut-on pas imaginer un transfert de la méthode au niveau des collèges ruraux avec un échelon « inter cantonal » ?

Ne faut-il pas revoir le découpage territorial ?

On peut comprendre la logique de décentralisation des ATOS, personnel attaché à l'entretien des bâtiments, eux-mêmes à la charge des collectivités. Cette logique ne s'applique pas aux conseillers d'orientation.

Cette volonté de décentralisation n'est-elle pas plutôt le signe d'une logique de transfert de problèmes plus que de transfert de responsabilité ?

Le transferts des personnels sans le transfert des moyens entraînera une baisse de la qualité des services. Ce serait le signe d'un désengagement de l'Etat. Le service public ne serait plus assuré de la même manière sur l'ensemble du territoire. L'Etat est la seule entité qui permet un service public au service de l'intérêt général. Certaines instances (CDEN) n'ont qu'un rôle de constat et de transmission à l'Etat. Elles ne sont pas le lieu de débat. Il faut donner aux instances les plus proches des citoyens les moyens de gérer.

Trois remarques pour l'Ecole (une phrase par priorité)

1. Assurer la mission de service public et éviter les disparités entre les départements en transférant aux collectivités territoriales les moyens correspondant aux responsabilités qui leur sont déléguées.
2. Assurer la qualité du service public par des statuts des personnels clairs, avec des compétences et des traitements sans disparités régionales.
3. Donner un statut juridique aux écoles ayant des effectifs conséquents pour leur permettre d'assumer les tâches de gestion, de secrétariat, ... dans des conditions juridiques et administratives acceptables.